

Index AI : PRE01/308/2013
25 June 2013

Il faut se mobiliser contre la croissance dangereuse de l'homophobie en Afrique subsaharienne

Les agressions et les persécutions homophobes sont de plus en plus visibles en Afrique subsaharienne, ce qui indique que l'homophobie atteint un niveau dangereux, a déclaré Amnesty International mardi 25 juin à l'occasion du lancement d'un rapport détaillé sur les discriminations auxquelles les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres ou intersexuées (LGBTI) sont en butte sur le continent.

Intitulé *Quand aimer devient un crime. La criminalisation des relations entre personnes de même sexe en Afrique subsaharienne*, le rapport examine le phénomène de la criminalisation croissante des « actes homosexuels » en Afrique, où un certain nombre de gouvernements cherchent à imposer des sanctions draconiennes ou à élargir la portée des lois existantes – y compris en introduisant la peine de mort.

« Il faut faire cesser ces agressions, qui sont parfois meurtrières, a déclaré Widney Brown, directrice générale chargée du droit international et de la stratégie politique à Amnesty International. Aucune personne ne doit être frappée ou tuée parce qu'elle est attirée par telle ou telle personne ou qu'elle a des relations intimes avec telle ou telle personne.

« Dans bien des cas hélas, ces attaques contre des personnes ou des groupes de personnes sont encouragées par des responsables politiques ou religieux qui devraient au contraire tirer parti de leur position pour combattre la discrimination et promouvoir l'égalité. »

L'homosexualité, souvent qualifiée de « relations charnelles contre nature » ou d'« actes contre l'ordre naturel », est actuellement une infraction pénale dans 38 pays d'Afrique subsaharienne.

Au cours des cinq années écoulées, le Soudan du Sud et le Burundi ont adopté une loi érigeant en infraction pénale les relations entre personnes de même sexe. En Ouganda, au Liberia et au Nigeria, des projets de loi visant à accroître les sanctions existantes sont en instance au Parlement.

Le rapport présente un état des législations en vigueur dans tout le continent et examine l'impact négatif de ces dispositions sur les LGBTI africains. Un certain nombre de personnes avec lesquelles Amnesty International s'est entretenue ont évoqué leur combat quotidien pour survivre à la discrimination et aux menaces. Le rapport décrit des cas particuliers en Ouganda, au Kenya, en Afrique du Sud et au Cameroun.

Dans ce dernier pays, il est courant que des personnes soient arrêtées après avoir été dénoncées aux autorités comme étant gays ou lesbiennes – des dénonciations fondées sur leur apparence ou sur des suppositions plutôt que sur des éléments concrets. Des personnes accusées d'avoir eu des relations homosexuelles sont détenues sans inculpation ni jugement depuis trois ans.

Des anciens détenus ont déclaré à Amnesty International qu'ils avaient été battus et soumis à des procédés invasifs, comme des examens rectaux effectués sous la contrainte, pendant leur détention au

Cameroun.

Il y a des pays où la législation prévoyant des sanctions pénales n'est pas appliquée, mais son existence fournit aux policiers et aux citoyens l'occasion de se livrer à des pratiques abusives – chantage et racket, notamment.

Au Kenya, des personnes ont expliqué à Amnesty International que la police les menace parfois d'arrestation aux termes des dispositions du Code pénal sur les relations entre personnes de même sexe, afin de leur extorquer un pot-de-vin. Des maîtres chanteurs profitent aussi de l'existence de ces lois pour exiger de l'argent ou des biens contre la promesse qu'ils ne révéleront pas aux médias, à la police ou à la population en général les détails (réels ou inventés) de la vie privée d'une personne.

« L'existence même de lois de répression pénale des relations entre personnes de même sexe – que ces textes soient appliqués ou non – envoie le message pernicieux que les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres ou intersexuées sont des criminels et n'ont pas de droits, s'est insurgée Widney Brown.

« Il faut abroger ces lois dangereuses et veiller au respect des droits fondamentaux de tous les Africains. » Un certain nombre d'acteurs politiques et religieux s'opposent de plus en plus ouvertement et de manière de plus en plus affirmée aux droits des LGBTI. Dans certains pays africains, les responsables politiques brandissent les thèmes liés à l'orientation sexuelle pour détourner l'attention de la situation générale en matière de droits humains, souvent marquée par une discrimination rampante, des violences contre les femmes à un niveau endémique, la corruption et l'absence de liberté de la presse.

En Ouganda, la proposition de loi relative à la répression de l'homosexualité, un texte dont on a beaucoup parlé, reste une épée de Damoclès pour la communauté LGBTI. Elle a été déposée au Parlement à plusieurs reprises depuis 2009, souvent à des moments de troubles sociaux liés à l'augmentation du prix des carburants et des denrées alimentaires. Ce texte prévoit l'imposition de la peine de mort pour « homosexualité avec circonstances aggravantes » ainsi que des sanctions pénales contre toute personne qui ne dénoncerait pas les violations des dispositions – de très large portée – de la loi.

Les responsables nationaux et religieux en Afrique ont souvent tendance à taxer les « actes homosexuels » de comportements importés de l'Occident, étrangers à la culture africaine. La plupart des lois de répression des relations entre personnes de même sexe sont toutefois l'héritage direct de la période coloniale, et c'est la droite religieuse présente dans des pays occidentaux comme les États-Unis qui finance et encourage activement l'homophobie en Afrique.

Dans bien des cas aussi la presse attise et exacerbe l'hostilité vis-à-vis des personnes qui ne se conforment pas aux normes hétérosexuelles, mettant souvent des personnes en danger. En Ouganda, le magazine *Rolling Stone* a publié en une en 2010 la photo du militant LGBTI David Kato, aux côtés d'un titre disant : « Pendez-les ! ». Cet homme a été tué chez lui un mois plus tard.

En Afrique du Sud, pays dont la constitution, l'une des plus progressistes du monde, reconnaît les droits des personnes LGBTI, et où les relations entre personnes de même sexe ne constituent pas une infraction pénale, Amnesty International a recueilli des informations attestant de la persistance d'un nombre élevé de viols et de meurtres contre des personnes LGBTI.

Entre juin et novembre 2012, au moins sept personnes, dont cinq lesbiennes, ont ainsi été tuées dans des actes violents ciblés et motivés selon toute apparence par leur orientation sexuelle ou leur identité de genre.

« Il est temps que les États africains cessent de diaboliser des personnes en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre, a déclaré Widney Brown. Quand on parle de droits humains, on parle du respect de la dignité de tous, on parle de l'égalité entre toutes les personnes.

« Alors que les voix en faveur de la reconnaissance se font de plus en plus fortes, les États africains

doivent cesser de nier que l'homophobie est un problème de droits humains et reconnaître que les droits des LGBTI font partie intégrante du combat en faveur des droits humains. Les États ont le devoir de protéger, ils ont le devoir de ne pas persécuter. »